

TENNIS DE TABLE

Contacts

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT

Benoît FROMENT

Tél. 06 77 42 29 91

b.froment@handisport.org

CLASSIFICATION

Audrey LEMORVAN

Tél. 06 69 53 11 42

a.lemorvan@handisport.org

SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE : tthandisport.org

INFORMATIONS SUR LA CLASSIFICATION EN TENNIS DE TABLE : » [Classification](#) – Vidéo d'aide à la classification : <https://youtu.be/ERUW06v-od4>

Un webinaire autour de la pré-classification en tennis de table a également été réalisé en mars 2025, l'enregistrement est disponible sur demande.

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Aux Jeux de l'Avenir, le tennis de table est ouvert aux classes suivantes :

Classes 1 à 5 : Handicaps moteurs en fauteuil

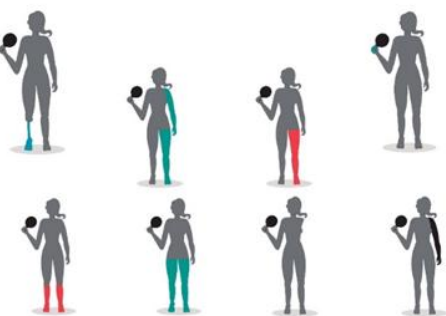
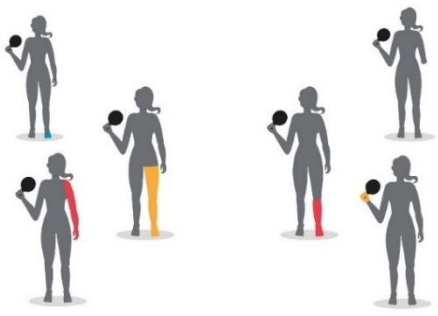
Classes 6 à 10 : Handicaps moteurs debout

Sourds : Déficience auditive

NE : Handicap moteur ou déficience auditive ne répondant pas aux critères des classes 1 à 10 et Sourds.

1		> Aucun équilibre du tronc avec une sévère restriction de la mobilité du membre supérieur jouant (jambes et abdominaux qui ne fonctionnent pas / bras. > Avec une déficience sévère – perte ou atteinte du triceps brachial).
---	---	---

2		> Pas d'équilibre du tronc avec une restriction de la mobilité du membre supérieur jouant (jambes et abdominaux qui ne fonctionnent pas). > Bras avec une déficience modérée.
3		> Faible équilibre du tronc avec fonctionnalité des membres supérieurs le plus souvent normal (jambes et abdominaux qui ne fonctionnent pas / bras quasi normal)
4		> Équilibre assis qui n'est pas optimal car manque de stabilisation du bassin (jambes qui ne fonctionnent pas / tronc partiellement fonctionnel).
5		> Équilibre du tronc et des muscles du haut du corps de normal à bon (incapable de marcher sans atèle ni béquille / déficience légère du tronc).
6		> Déficience grave des membres inférieurs et des membres supérieurs. > Double amputation au-dessus du genou. > Amputation en-dessous du genou et amputation au-dessus du coude sur le bras jouant. > Déficience modérée sur les 4 membres. > Déficience sévère sur les membres inférieurs.

7	 > Double amputation : Amputation au-dessus du genou et amputation en-dessous du genou. > Altération modérée d'un côté et légère déficience du membre supérieur jouant. > Déficience modérée des membres supérieurs. > Amputation au-dessus du coude du membre supérieur jouant. > Amputation au-dessus du genou avec moignon très court, non fonctionnel avec des incidences sur la hanche. > Déficience sévère d'un côté (côté non jouant). > Déficience modérée des membres inférieurs (faible équilibre statique et dynamique) et membres supérieurs jouant normal.
8	 > Double amputation en-dessous du genou > Altération modérée du côté non jouant (hémiplégie). > Amputation au-dessus du genou (fémorale). > Déficience modérée des membres inférieurs. > Amputation simple sous le coude. > Déficience modérée à légère des 2 membres supérieurs.
9	 > Amputation sous le genou (tibiale) > Légère déficience d'un côté (du côté non jouant – hémiplégie) > Déficience sévère d'un membre inférieur > Amputation de la main ou des doigts sur le bras jouant > Déficience sévère aux deux chevilles ou mollets. > Légère déficience des membres inférieurs. > Amputation au niveau de l'épaule > Absence de fonction totale du membre supérieur non jouant.
10	 > Déficience sévère d'une cheville > Altération modérée d'un membre inférieur > Déficience sévère du membre supérieur non-jouant > Déficience sévère d'un mollet > Déficience très légère du membre supérieur jouant. > Amputation au-dessous du coude du membre supérieur non jouant.
Sourds	Déficience auditive avec ou sans appareillage d'au moins 55dB de la meilleure oreille.
NE	Tout autre handicap moteur ne répondant pas aux descriptifs des classes présentées ci-dessus.

